

Par courriel à sps@fr.ch

Direction de la santé et des affaires sociales
(DSAS)
Madame Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat
Rte des Cliniques 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 2 août 2015

Prise de position du PDC sur la consultation sur les avant-projets de loi, le projet de lignes directrices et le projet du plan de mesures 2016 – 2020 de la nouvelle politique de la personne en situation de handicap.

Madame la Conseillère d'Etat,
Madame la Cheffe de service,

Nous avons analysé avec beaucoup d'intérêt les avant-projets de loi, le projet de lignes directrices et le projet du plan de mesures 2016 – 2020 de la nouvelle politique de la personne en situation de handicap. Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur ce projet et vous transmettons ci-dessous nos remarques.

ENTRÉE EN MATIÈRE

Le concept présenté vise la réorganisation des mesures offertes dans le canton de Fribourg suite à l'entrée en vigueur de la RPT. Il répond à l'art 9 al. 3 de la Constitution cantonale « L'Etat et les communes prennent des mesures en vue de compenser les inégalités qui frappent les handicapés et de favoriser leur autonomie et leur intégration économique et sociale ». Il met en application les normes fédérales et suit le plan stratégique cantonal approuvé par Conseil fédéral.

Dans ce contexte, le Parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après PDC) a émis ses observations en vue d'une application favorable autant aux bénéficiaires qu'aux différents intervenants, dans le respect de la législation et en tenant compte de la situation financière du canton.

Nous estimons que l'ensemble du projet est bon et qu'il répond aux besoins de notre canton, néanmoins nous regrettons que le règlement d'exécution ne soit pas intégré dans cette consultation. En effet, certains domaines restent très sensibles, et par conséquent nous demandons à être consultés avant sa mise en application.

Projet dans son ensemble

Avez-vous des remarques ou des commentaires concernant le projet « Politique de la personne en situation de handicap » dans sa globalité ?

Ce projet est conforme à la Constitution cantonal, à savoir que « L'Etat et les communes prennent des mesures en vue de compenser les inégalités qui frappent les handicapés et de favoriser leur autonomie et leur intégration économique et sociale » par les 3 axes et les 5 domaines d'action.

Le PDC salue le principe de mettre l'humain au centre de la politique de la personne en situation de handicap.

Ce projet se préoccupe tant du domaine ambulatoire qu'institutionnel, ce qui permettra de mettre en place des mesures pour favoriser le maintien à domicile.

Il ne parle plus de personne handicapée rentière AI, mais englobe toutes les personnes en situation de handicap. Si nous saluons cette optique, nous émettons quelques réserves quant à son application tant sur le plan opérationnel que financier.

Comme dans toute nouvelle politique, la coordination demeure un point primordial, elle doit être un atout et non rajouter de la bureaucratie inutile ou ralentir la procédure d'indication.

Le domaine de la personne en situation de handicap regroupe des attentes et des besoins tellement différents en fonction de leur situation qu'il est important d'avoir une palette d'offre adaptable. Le contexte social de la personne influence aussi sur ces besoins, il est important d'en tenir compte en mettant en place des mesures qui soulagent les proches aidants.

Projet de lignes directrices

Comment évaluez-vous le projet de lignes directrices ?

++ + - - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

Ce qui nous convient :

- le renforcement d'un réseau institutionnel autour de la personne
- une meilleure coordination entre les prestataires de service (autant ambulatoire qu'institutionnel)
- la mise en place d'unité EMS dans les institutions pour personne en situation de handicap
- le soutien aux proches aidants

Ce qui nous convient moins :

- le financement par les communes alors que les décisions sont uniquement cantonales
- la balance entre les restrictions financières et les nouvelles prestations
- les critères trop larges de la prise en charge des personnes non AI
- le fait que nous n'avons pas les résultats des différents recensements réalisés (ambulatoire)

Projet de plan de mesures 2016 – 2020

Comment évaluez-vous le projet de plan de mesures 2016 – 2020 ?

++ + - - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

Globalement les mesures nous conviennent en prenant compte des arguments déjà évoqués « ce qui nous convient plus ou moins dans les lignes directrices ».

3.1 Domaine « Accompagnement »

Comment évaluez-vous ce domaine et ses mesures ?

++ + - - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

Le PDC souhaite avant tout qu'il y ait des places en suffisance dans notre canton et que les prestations soient de qualité.

Le PDC soutient les mesures qui favorisent une meilleure coordination entre les partenaires.

Nous sommes favorables à la création d'unité EMS dans les institutions pour personne en situation de handicap. Il est important pour la personne de rester dans le lieu qu'elle connaît. Nous estimons néanmoins que la personne devrait être placée dans un EMS « traditionnel » si elle requiert d'importants soins que l'institution ne pourrait plus lui offrir. Nous sommes étonnés, que la formation RAI soit à la charge des communes !? Nous ne sommes pas favorables à ce choix.

L'accès aux prestations par des personnes non-AI retient toute notre attention. Sur le principe nous sommes tout à fait favorables à l'ouverture des prestations à ces personnes. Nous émettons néanmoins de grosses réserves sur les personnes qui sont à l'aide sociale de longue date et dont l'AI n'a pas accordé son soutien. Nous devons en aucun cas se substituer à l'AI en offrant des prestations à des personnes qui ne sont pas reconnues comme étant handicapées. Nous serons très attentifs sur ces modalités lorsque le règlement d'exécution nous sera soumis.

Nous sommes favorables à l'élaboration d'une procédure d'indication et d'un outil d'évaluation simple et efficace des besoins communs à l'ensemble des partenaires. Nous avons néanmoins une réserve sur le principe de l'utilisation fréquente de la cellule d'indication. Actuellement l'aiguillage du jeune handicapé vers une institution pour jeunes adultes se fait de manière assez naturelle. Nous voulons éviter un goulet d'étranglement qui ralentisse les démarches. D'autre part, nous souhaitons que le principe du libre choix de l'institution soit garanti dans la mesure des possibilités et du handicap.

Le PDC salue le mandat octroyé à Pro infirmis pour le service de relève.

La mise en place d'une procédure de conciliation répond à un besoin.

Nous sommes étonnés de voir 0.- pour la mesure D1/AO1 !

Le montant octroyé à INFRI nous semble quelque peu élevé en comparaison à d'autres attributions dans d'autres domaines.

3.2 Domaine « Formation et développement personnel »

Comment évaluez-vous ce domaine et ses mesures ?

++ + - - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

La formation est une bonne chose. Il est important de développer le service de transport pour les personnes handicapées qui sont à la maison afin de décharger leurs proches.

Les horaires des cours devraient être adaptés aux personnes handicapées en étant dans la journée quand ils ont toutes leurs capacités.

3.3 Domaine « Travail »

Comment évaluez-vous ce domaine et ses mesures ?

++ + - - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

Le PDC est évidemment d'accord avec le principe de l'intégration de la personne avec un handicap dans le monde du travail. Néanmoins les mesures proposées nous satisfont que partiellement. Le poste de coordinateur ne nous convainc pas. La pratique montre que ce sont les directeurs des institutions qui sont les mieux à même de connaître le tissu économique de leur région.

Nous pensons qu'il est important de ne pas mettre des handicaps trop différents dans une même unité, par exemple une personne trisomique avec un toxicomane.

3.4 Domaine « Infrastructures, habitat et services »

Comment évaluez-vous ce domaine et ses mesures ?

++ + - - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

Le PDC sera favorable à la variante la moins contraignante. Si nous sommes conscients qu'il faut des appartements adaptés au handicap en suffisance dans notre canton pour les personnes avec un handicap et les seniors, nous pensons aussi à d'autres classes de la société. Chaque contrainte fait augmenter les prix des logements, hors la problématique liée au logement pour les familles à bas revenus est aussi à prendre en compte. La rénovation rencontre déjà son lot de contraintes.

Nous saluons le soutien à la fondation PassePartout.

3.5 Domaine « Vie associative et communautaire »

Comment évaluez-vous ce domaine et ses mesures ?

++ + - - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

Le développement de projet d'intégration des personnes en situation de handicap doit se faire dans l'esprit « commune sympa ».

Mesures transversales

Comment évaluez-vous ces mesures ?

++ + - - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

- Nous soutenons la campagne de sensibilisation.
- Nous souhaitons un rapport détaillé des mesures mise en place afin d'en évaluer la pertinence.

Avant-projet de loi sur la personne en situation de handicap (AP-LPSH)

Comment évaluez-vous l'avant-projet de loi ?

++ + - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

La version allemande ne correspond pas toujours à la version française.

Art 2. : Seelisch/psychisch

Art 4_{3c} : En français on dit que l'Etat « veille », ce qui est moins fort que la version allemande qui « garanti ». Nous souhaitons que le sens de cet article soit selon la version française.

Art 4_{3e} : Au lieu de « participe » on souhaite « puisse participer »

Art 6₃ : Qui est cette autorité ? Elle n'est pas indiquée dans la loi

Art 6_{2b} : Quels seront les critères pour juger le principe d'économicité ?

Art 6₄ : En français on reste très général, alors qu'en allemand on est plus précis « pflgende »

Art 7₄ : Nous proposons que la contribution soit définie tous les trois ans et non annuellement, afin de limiter la bureaucratie.

Art 7₅ : Pas le même sens en allemand : « Betreuungskosten » et la « prise en charge » nous souhaitons la version française

Art 8₁ : Sur ce genre de loi où les communes n'ont pas de décision à prendre, il est urgent que le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes soit une réalité !!!

Art 11 : Le règlement d'exécution dans ce domaine doit être précis afin que l'Etat ne se substitue pas à l'AI.

Avant-projet de loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles pour mineur-e (AP-LIFAP)

Comment évaluez-vous l'avant-projet de loi ?

++ + - - -

Remarques :

Qu'est-ce qui vous convient ? Qu'est-ce qui vous convient moins ? Manquent-ils des éléments ou certains sont-ils superflus ?

Art 4₂ : Il manque dans la commission des représentants des personnes concernées

Art 8₂ Le PDC s'attend à ce qu'on puisse aussi offrir un coaching, externe à l'entreprise, à la personne en situation de handicap dans le cadre de son emploi.

Certains sont-ils superflus :

Art 12_c : le terme « sont dignes de confiance » nous semble subjectif et superflu. Les termes « présentent les garanties nécessaires à un exercice irréprochable de la profession » englobent déjà le principe de la confiance.

En vous remerciant d'avoir permis au PDC de prendre position sur ce projet, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, Madame la Cheffe de service, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le PDC du canton de Fribourg

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'André Schoenenweid'.

André Schoenenweid
Président du PDC fribourgeois

Pour tout renseignement :

- André Schoenenweid, Président du PDC fribourgeois, 079 230 60 83
- Anne Meyer Loetscher, Présidente de commission Famille, affaires sociales, sécurité de PDC fribourgeois : 079 216 13 38 – Anne.Meyer@parl.fr.ch